

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale (22-09-2016)

Auteur : Robert K. Williams, Ph. D.

La nécessité d'une réforme électorale

De nombreux électeurs ignorent ce qui ne va pas avec notre mode de scrutin actuel et ce qui nous incite à demander une réforme électorale. Notre scrutin uninominal majoritaire à un tour pose beaucoup de problèmes dus principalement à sa plus grande lacune : il ne traite pas les électeurs de façon égale et, par conséquent, les résultats des élections ne reflètent pas fidèlement l'intention des électeurs. Cela est aussi vrai pour le scrutin préférentiel ou le vote alternatif.

Droits égaux mais traitement inégal pour les électeurs

Nous votons parce que nous cherchons à influencer deux résultats d'élection qui sont distincts dans la plupart des démocraties :

1. qui est notre représentant local – un concours **local**;
2. quel parti formera le gouvernement – un concours **national**.

On peut dire que la plupart des électeurs accordent plus d'importance au deuxième résultat, même si tous les votes peuvent être comptés localement dans le cas du premier résultat, tandis qu'environ la moitié des électeurs se voient refuser toute participation au concours national simplement parce qu'ils ne votent pas pour le candidat favori au concours local.

Dans les circonscriptions électorales représentées par un seul député, une grande partie des électeurs ne réussissent pas à faire élire le représentant local qu'ils préfèrent. Aucune justification rationnelle n'explique cependant pourquoi environ 50 % de ces mêmes électeurs n'ont aucune influence sur le parti qui obtiendra suffisamment de sièges pour former le gouvernement. Le scrutin uninominal majoritaire à un tour ajoute à l'insulte en utilisant de façon arbitraire leur échec dans le concours de leur circonscription locale, comme si on rétrogradait les participants de leur élection nationale à de simples observateurs.

La vaste majorité des démocraties dans le monde utilisent un mode de scrutin proportionnel et n'ont pas ce problème.

Les électeurs canadiens méritent un système électoral qui leur permet d'élire non seulement des représentants locaux, mais aussi un Parlement composé de plusieurs centaines de députés qui, ensemble, reflètent fidèlement les premiers choix collectifs **de TOUS les électeurs**. Il n'y a aucune raison intrinsèque pour que ces objectifs doivent être mutuellement exclusifs.

Les seuls pays qui ont presque atteint les deux objectifs utilisent les modes de scrutin à représentation proportionnelle (RP) comme le vote unique transférable (VUT) ou la représentation proportionnelle mixte (RPM). Ils s'assurent que tous les électeurs s'expriment par un vote qui compte et que le nombre de sièges de chaque parti corresponde davantage aux suffrages exprimés. Trente pour cent des votes signifie près de 30 % des sièges. Les modes de scrutin à représentation proportionnelle traitent les électeurs de façon égale et s'assurent que les règles du jeu ne favorisent aucun parti par rapport à un autre.

Tous les électeurs ont le droit d'être des participants à part entière et égale de nos élections fédérales, sans être rétrogradés au statut d'observateur. Pour réussir, il faut remplacer notre scrutin majoritaire uninominal à un tour où le vainqueur rafle tout par un système électoral « fabriqué au Canada ». La mise en œuvre de la représentation proportionnelle est la meilleure preuve que les électeurs sont traités de façon égale.

Un référendum comme tactique pour faire dérailler la réforme électorale

Notre système électoral actuel fausse les intentions de l'électeur et nous donne un grand nombre de gouvernements disposant d'une fausse majorité ayant pleins pouvoirs sans avoir l'appui de la majorité des électeurs. Le scrutin majoritaire uninominal à un tour fait beaucoup mieux pour conférer le pouvoir aux gouvernements de contrôler leurs citoyens que pour conférer le pouvoir aux citoyens de choisir et de contrôler leur gouvernement.

De nombreux intérêts politiques et commerciaux puissants aimeraient voir le statu quo. Ils craignent des répercussions incertaines en changeant considérablement le système électoral. On en a la preuve tous les jours dans les articles trompeurs contre la réforme qu'on trouve dans les médias, et dans les efforts déployés pour faire dérailler la réforme électorale en insistant sur la tenue d'un référendum extrêmement coûteux avant de changer le système électoral.

En l'absence d'une vaste campagne d'information publique, on peut s'attendre à ce que, si les électeurs se heurtent à un référendum pour lequel ils se sentent mal informés, ils aient tendance à s'accrocher à ce qu'ils connaissent et à voter pour le statu quo, qui leur est familier. Ce résultat ravirait ceux qui ont tout intérêt à continuer d'exploiter les avantages indus qu'ils tirent de notre scrutin uninominal majoritaire à un tour inéquitable. De plus, l'histoire nous a démontré comment il est facile de manipuler les résultats d'un référendum pour servir les intérêts d'acteurs riches et puissants avec l'aide des médias de masse dociles.

Une objection plus fondamentale au référendum découle du fait que la question « les électeurs devraient-ils tous jouir d'une représentation égale? » est une question de droits civils. Nous pouvons régler ce type de question (p. ex. « les femmes et les minorités devraient-elles avoir le droit de

voter? ») en faisant ce qui s'impose et non en demandant à ceux qui sont injustement avantagés par la permission de rétablir l'égalité de ceux qui sont désavantagés.

Faire avancer les principes directeurs régissant la réforme électorale

Le remplacement de notre scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) par un mode de scrutin « fabriqué au Canada » qui favorise la représentation proportionnelle ferait grandement avancer les cinq principes directeurs choisis par le gouvernement fédéral :

1. Restaurer l'efficacité et la légitimité du vote

La représentation proportionnelle est une preuve concluante de l'égalité des électeurs – elle indique que tous les électeurs ont une incidence égale sur la répartition des sièges au Parlement, que les distorsions ont été largement éliminées et qu'il y a un lien étroit entre les résultats d'élection et l'intention de TOUS les électeurs exprimée dans leur vote. Dans un système de représentation proportionnelle, un gouvernement majoritaire, comme son nom le suggère, signifie un gouvernement élu par une majorité d'électeurs. Rien de tel n'est vrai avec le scrutin majoritaire uninominal à un tour où le vainqueur rafle tout, comme le vote alternatif.

2. Favoriser une participation accrue au processus démocratique

- a) Un grand nombre de citoyens ne s'intéressent pas à la politique fédérale parce qu'ils estiment que leur vote ne compte pas et qu'il ne sera pas considéré. Dans un SMUT, c'est ce que pensent 50 % des électeurs. Un scrutin à représentation proportionnelle encouragerait la participation des citoyens et des électeurs en s'assurant que presque tous les votes contribuent à l'élection d'un candidat d'un parti **de premier choix**.
- b) Le SMUT encourage les grands partis à renoncer à coopérer en faveur des possibilités d'avantages concurrentiels et la récompense fréquente d'un gouvernement disposant d'une fausse majorité appuyée seulement par une minorité d'électeurs. Cela donne lieu à une culture politique de l'hyperpartisanerie au Parlement, peu attrayante pour de nombreux excellents candidats potentiels, plus particulièrement les femmes. En revanche, la représentation proportionnelle exige que, pour gagner une majorité de sièges, un parti doive gagner une majorité de voix. Comme cela arrive rarement dans un scrutin uninominal majoritaire à un tour, les grands partis doivent apprendre à coopérer avec les autres partis pour réaliser leurs objectifs politiques. Cela favorise une culture civile et coopérative qui encourage les candidats à vouloir siéger au Parlement au lieu de les dissuader.

3. Contribuer à l'accessibilité et à l'inclusion en évitant une complexité indue du processus de scrutin

Nos circonscriptions à un seul député ont tendance à favoriser l'élection de candidats masculins issus de la majorité ethnique locale. Dans la plupart des circonscriptions, il s'agit de candidats

masculins de race blanche. Les modes de scrutin à représentation proportionnelle ne comptent jamais exclusivement sur les circonscriptions représentées par un seul député et permettent en général aux électeurs de contribuer à l'élection de plus d'un candidat. L'expérience d'un grand nombre de pays a démontré que les modes de scrutin à représentation proportionnelle ont tendance à élire des candidats plus diversifiés que les modes de scrutin comme le SMUT où le vainqueur rafle tout, et ils sont assez simples à utiliser lors du dépôt du bulletin de vote. Même lorsque le calcul des résultats de l'élection peut être complexe, le processus de vote est normalement simple.

4. Protéger l'intégrité de notre mode de scrutin

Les modes de scrutin à représentation proportionnelle donnent confiance aux électeurs que les partis doivent accéder uniquement au pouvoir qui correspond à leur appui. Lorsque les résultats de l'élection sont serrés et/ou controversés, il est essentiel de prévoir un mécanisme qui permet à un troisième parti indépendant de confirmer que le vote a été calculé correctement et qu'il n'a pas été manipulé. Le vote électronique soulève certaines préoccupations selon lesquelles il n'y a aucune façon de confirmer la validité des résultats et que le piratage informatique présente des risques impossibles à quantifier.

5. Préserver la responsabilisation liée à la représentation locale

Dans le SMUT actuel, de nombreux électeurs (souvent la majorité) n'ont pas voté pour le candidat gagnant de leur circonscription et n'estiment pas avoir une représentation locale à l'image de leurs opinions ou de leurs priorités. Dans les modes de scrutin à représentation proportionnelle présentant un intérêt pour le Canada, tous les électeurs hormis quelques-uns auront un candidat représentant leur circonscription et/ou un candidat de leur région qu'ils pourront élire avec leur vote de premier choix et, par conséquent, un candidat en qui ils ont confiance et à qui il peut demander des comptes.

Résumé des recommandations

1. Notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUT) doit être remplacé à temps pour l'élection fédérale de 2019 par un mode de scrutin « fabriqué au Canada » qui :
 - a. favorise l'égalité des électeurs et la représentation proportionnelle;
 - b. prévoit l'élection de représentants locaux;
 - c. prévoit des règles du jeu permettant l'élection de partis politiques ne favorisant aucun parti au détriment d'un autre;
 - d. empêche d'avoir une liste fermée de candidats dont l'ordre des priorités évite que des sièges réservés aux candidats des listes soient déterminés par le parti plus que par le nombre de voix ou le pourcentage des suffrages exprimés que les candidats obtiennent.
2. Pourvu que le gouvernement propose de remplacer notre mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour actuel par un mode de scrutin qui favorise l'égalité des électeurs et la

représentation proportionnelle, on devrait éviter la tenue d'un référendum avant l'adoption d'un nouveau mode de scrutin pour les raisons décrites ci-dessus.